

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 27 septembre 2022

Nombre de membres			
CC AS	En exercice	Présents	Votants
15	15	6	10

Date de convocation
19 septembre 2022

Objet de la délibération
Repas de Noël 2022 Personnes âgées

N° de délibération
012 - 2022

Présents : Jean-Marie FOURNIER, Delphine POIRIER, Myriam SEVENERY, Marie-Dominique MICHELET, LE ROY DE PRESALE Christine, Vincente OBIOL.

Absent(s) : CLIMENT Catherine, Sarah AÏT IDIR, Claire PILLEMENT FABRE (donne procuration à Myriam SEVENERY), Marie-Line VIGNE (donne procuration à Delphine POIRIER), Annie COGNON (donne procuration à Marie-Dominique MICHELET), André AGNIEL, Mélanie SALLE, LLINARES Françoise, Raphaëlle DELENTE (donne procuration à Vincente OBIOL).

* * *

Madame la Vice-présidente expose à l'Assemblée qu'il serait bon de prévoir l'organisation des réjouissances offertes aux personnes âgées à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Elle rappelle qu'un repas sera offert aux personnes âgées d'au moins 70 ans (ou aux couples dont l'un des conjoints a atteint cet âge), et leur soumet des propositions de menus après consultation d'entreprises spécialisées.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Où l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

- La proposition de la Société « Traiteur Le Paradis », à ARAMON (Gard), s'élevant à 26,80 € T.T.C par repas, qui répond le mieux aux besoins du C.C.A.S.
- Fixe la date de cette réjouissance au samedi 10 Décembre 2022 et prévoit approximativement 200 convives.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront pris à l'article 6257 du budget du C.C.A.S.



Le Maire

Jean-Marie FOURNIER